



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions\Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Manitoba

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre demeurent
les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Victory Building/Édifce Victory
Room 310/pièce 310
269 Main Street/269 rue Main
Winnipeg
Manitoba
R3C 1B3

Title - Sujet Pièces d'automobiles		
Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-19P011/B		Date 2020-06-19
Client Reference No. - N° de référence du client W0127-19P011		Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier WPG-9-42083 (120)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-120-11021		
Date of Original Request for Standing Offer		2020-04-22
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-07-07		Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Aquino, Jill		Buyer Id - Id de l'acheteur wpg120
Telephone No. - N° de téléphone (431) 373-1718 ()		FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La présente modification no. 004 à la demande d'offre à commandes W0127-19P011/B vise modifier celle-ci. :

1. Se reporter à la : Demande de propositions, page 1 de 1, L'invitation prend fin à:

SUPPRIMER: L'invitation prend fin à 14 h CDT 2020-06-23.

INSÉRER : L'invitation prend fin à 14 h CDT **2020-07-07**

2. Référence annexe B (BASE DE PAIEMENT).

Les éléments de ligne ont été supprimés de la pièce jointe MS Excel intitulée «Annexe B - Base de paiement» sur www.achatsetventes.gc.ca pour la présente demande de soumissions, W0127-19P011 / B. Veuillez-vous référer à la pièce jointe MS Excel intitulée «**Annexe B RÉVISÉE** - Base de paiement» lorsque vous soumettez votre offre

SUPPRIMER :

Se référer à la pièce jointe MS Excel intitulée «Annexe B - Base de paiement » sur www.achatsetventes.gc.ca pour cette invitation à soumissionner, W0127-19P011 / B.

INSÉRER :

Se référer à la pièce jointe MS Excel intitulée «**Annexe B RÉVISÉE** - Base de paiement » sur www.achatsetventes.gc.ca pour cette invitation à soumissionner, W0127-19P011 / B.

3. *** NOTE IMPORTANTE ***

En raison d'une erreur technique, le document de demande d'offre à commandes en français se trouve sous le lien pour la modification de l'invitation 004 sur www.achatsetventes.gc.ca pour cette invitation à soumissionner, W0127-19P011 / B ci-dessous.

Pièces d'automobiles

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W0127-19P011/A, datée du 2019-12-12, dont la date de clôture était le 2020-01-28, à 14 :00 HDC. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

AVIS IMPORTANT À L'INTENTION DES FOURNISSEURS CONCERNANT LES EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS

Étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19, des mesures temporaires sont prises sur place à l'Unité de réception des soumissions de la Région de l'Ouest pour encourager la distanciation sociale. La santé et la sécurité du personnel et des fournisseurs restent notre priorité absolue.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19P011/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-19P011

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
WPG-9-42083

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les fournisseurs doivent présenter leurs soumissions par voie électronique, en utilisant l'application Connexion postal de Postes Canada, pour répondre à cette demande de soumission. Grâce à ce service, les fournisseurs peuvent présenter des soumissions, des offres et des arrangements par voie électronique aux unités de réception des soumissions de TPSGC. Ce service en ligne permet le transfert électronique de fichiers volumineux jusqu'au niveau Protégé B.

Pour transmettre votre soumission par Connexion postal ou pour obtenir plus de renseignements sur le fonctionnement de ce service, veuillez envoyer un courriel à l'adresse générique de l'Unité de réception des soumissions de la Région de l'Ouest à roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.

Compte tenu des circonstances actuelles et des limites du réseau, certains projets de marché en cours pourraient être retardés. Pour vous tenir au courant de l'état d'avancement de certains projets, veuillez consulter le site Achatsetventes.gc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1 INTRODUCTION.....	5
1.2 SOMMAIRE	5
1.3 COMPTE RENDU.....	6
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	7
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	7
2.4 LOIS APPLICABLES	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	11
A. OFFRE À COMMANDES.....	11
6.1 OFFRE.....	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	12
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	13
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	14
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE.....	14
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.13 LOIS APPLICABLES	15
6.14 LISTES DE PRIX	15
6.15 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	15
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
6.1 BESOIN.....	15
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	16
6.3 DURÉE DU CONTRAT	16
6.4 PAIEMENT	16
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	17

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19P011/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-19P011

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
WPG-9-42083

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6.6	ASSURANCES.....	17
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	17
ANNEXE « A »	18
	<i>BESOIN</i>	18
ANNEXE B	20
BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	21
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	21
ANNEXE D	22
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture, la livraison et le déchargement de pièces d'automobiles, tel que requis par le ministère de la Défense nationale (MDN) à Edmonton (Alberta).

L'offre à commandes couvrira une période de trois (3) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

1.2.1 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.2.2 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Prix et(ou) taux fermes

L'offrant doit proposer des prix, des taux fermes ou les deux qui s'appliqueront pour toute la période de l'offre à commandes.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC

Seules les offres transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

Les offres transmises par télécopieur ou sur papier à TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

L'offrant doit envoyer son offre par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation. L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

Les offres transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le fait de ne pas respecter l'une ou l'autre des exigences obligatoires suivantes au moment de la clôture de l'appel d'offres rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre examen.

a) Respect des conditions générales du présent document.

b) L'offrant doit fournir un prix pour **toutes** les catégories à l'annexe B, **et au minimum 80 % (26/32) de toutes les pièces mentionnées pour chaque véhicule dans chaque catégorie de pièces** pour que son offre soit jugée conforme.

c) L'offrant doit fournir une copie de son catalogue publié actuel (une copie électronique est souhaitable).

4.1.2 Évaluation financière

Le prix évalué sera calculé selon la méthode suivante:

- a) Nonobstant le 4.1.1.1b, le Canada supprimera, à des fins d'évaluation seulement, tous les articles pour lesquels chaque offrant ne fournit pas de prix, pour terminer le processus d'évaluation de toutes les offres conformes reçues.

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Le prix jugé le plus avantageux sera établi conformément aux étapes 1 à 3 énumérées ci-dessous. L'évaluation reposera sur les articles semblables.

Étape 1 : Le prix unitaire offert pour chaque année sera multiplié par l'utilisation annuelle estimée et additionné pour déterminer le prix calculé.

Étape 2 : Les prix calculés pour chaque véhicule dans la catégorie de pièces seront additionnés afin de déterminer le sous-total pour chaque catégorie de pièces.

Étape 3 : Les sous-totaux pour chaque véhicule dans chaque catégorie de pièces seront additionnés afin de déterminer l'offre évaluée totale.

L'OCIR permettra d'attribuer jusqu'à deux (2) offres à commandes, où l'offrant classé au premier rang sera l'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas. Le deuxième offrant sera l'offre recevable au prix évalué suivant **et** selon une marge de 10 % de l'offre conforme la plus basse.

- l'offrant recevable présentant le prix le plus bas sera recommandé pour la publication d'une offre à commandes pour 60 % du financement estimatif.
- Le second offrant recevable présentant le prix le plus bas sera recommandé pour l'attribution d'une offre à commandes pour 40 % du financement estimatif.
- Au cas où il y aurait seulement deux offrants recevables, le second offrant recevable présentant le prix le plus bas se verrait émettre une offre à commandes pour 40 % du financement estimatif.
- S'il y a seulement un (1) offrant recevable, on pourrait recommander de lui émettre une offre à commandes pour 100 % du financement estimatif.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe D. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les *trimestres* au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19P011/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-19P011

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
WPG-9-42083

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du date d'émission au **A DETERMINER**.

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jill Aquino
Titre : Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région de l'ouest
Adresse : 269 rue Main, bureau 310
Winnipeg, MB R3C 1B3

Téléphone : 431-373-1718
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : jill.aquino@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : (**À insérer lors de l'attribution de l'offre à commandes**)

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la Défense nationale - Garrison, Edmonton, AB

6.7 Procédures pour les commandes

Offre à commandes proportionnelle :

- a. Les commandes subséquentes doivent être proportionnelles, pour faire en sorte que l'offrant qui a déposé l'offre à commandes la mieux cotée reçoive le volume de travail préétabli le plus important, que l'offrant qui a déposé l'offre à commandes la mieux cotée classée deuxième reçoive le volume de travail préétabli le plus important après le premier, et ainsi de suite. On suivra cette procédure pour les offres à commandes, à moins qu'un offrant n'ait pas fourni un rendement satisfaisant lors de commandes subséquentes précédentes et que la décision ait été prise de ne pas faire de nouveau appel à ses services, ou s'il n'est pas en mesure de répondre aux besoins dans les délais précisés ou de fournir le service exigé; on pourra alors communiquer avec un autre offrant pour exécuter le travail.
- b. Pour chaque commande subséquente, on communiquera avec les offrants et on examinera leurs soumissions à l'aide d'un système de répartition. Le système fera le suivi des commandes subséquentes attribuées à chaque offrant et de calculera de façon continue le total des commandes attribuées. Le système comportera un pourcentage idéal de distribution de volume d'affaires pour chaque entreprise établi ainsi : 60% du volume d'affaires pour l'entreprise qui obtient la meilleure note et 40 % pour la deuxième. Si moins de deux (2) offrants. L'offrant dont le volume d'affaires est le plus loin du montant idéal qu'il aurait dû recevoir, par rapport aux autres offrants, sera choisi pour la prochaine commande.
- c. La proportion estimative des offrants en fonction de l'évaluation est de : _____ %. (*inséré à l'émission d'une offre à commandes*)

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser (**À insérer lors de l'attribution de l'offre à commandes**) \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de (**À insérer lors de l'attribution de l'offre à commandes**) \$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.14 Listes de prix

À la suite de l'émission de l'offre à commandes, l'offrant aura la responsabilité de fournir et de mettre à jour des listes de prix et(ou) des catalogues, selon les besoins du Canada. L'offrant doit fournir un (1) exemplaire de son catalogue et de sa liste de prix ainsi que des mises à jour pertinentes à chacun des utilisateurs désignés qui en fait la demande. L'offrant doit également en faire parvenir un (1) exemplaire au responsable de l'offre à commandes à l'adresse indiquée dans l'offre à commandes.

6.15 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquent à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquent à l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19P011/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-19P011

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
WPG-9-42083

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au **A DETERMINER** inclusivement.

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un (des) prix de lot ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B*, selon un montant total de **A DETERMINER** \$. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Paiement

Clauses du Guide des CUA [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

6.4.3 SACC Manual Clauses

[C2000C](#) (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

[C5201C](#) (2008-05-12) Frais de transport payés d'avance

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
TBD

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES

ANNEXE « A »

BESOIN

A.1 Besoin

OCIR pour la fourniture, la livraison et le déchargement de pièces automobiles, tel que requis par le MDN à Edmonton.

A.2 Produits

Toutes les pièces fournies doivent être des pièces du fabricant d'équipement d'origine (FEO) ou l'équivalent.

L'offrant doit pouvoir fournir différentes pièces de réparation d'automobiles, incluant ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- Tuyaux d'échappement, silencieux et pinces
- Filtres (huile, air et carburant)
- Courroies et flexibles
- Segments et plaquettes de frein
- Batteries
- Joints et garnitures
- Graisse et lubrifiants (excluant l'huile à moteur)
- Additifs chimiques (excluant l'antigel ou le liquide lave-glace)
- Chiffons industriels et lingettes

Les articles suivants ne font pas partie de l'offre à commandes :

- Huile pour moteur et carburant
- Outils d'atelier ou boîtes à outils
- Liquide lave-glace ou antigel
- Peintures en aérosol
- Pneus

A.3 Produits commandés

En ce qui a trait aux produits commerciaux, et indépendamment des politiques du titulaire de l'offre à commandes, aucun frais de réapprovisionnement ne s'appliquera. Les commandes particulières, les retours, les crédits, les remboursements, les remplacements et les frais de réapprovisionnement feront l'objet des politiques du titulaire de l'offre à commandes.

Tout produit livré à l'utilisateur désigné et qui ne répond pas aux normes de qualité prescrites sera renvoyé (ouvert ou non ouvert) au fournisseur.

A.4 Produits équivalents

Les produits équivalents seront acceptés uniquement si les produits demandés sont en rupture de stock ou non disponibles, et si l'utilisateur désigné a accepté la modification au préalable. L'article équivalent du titulaire de l'offre à commandes doit posséder des

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19P011/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-19P011

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
WPG-9-42083

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

caractéristiques équivalentes ou supérieures, à un prix égal ou inférieur, à celui de l'article en rupture de stock ou non disponible.

A.5 Service de l'offrant

L'offrant doit être en mesure de recevoir des commandes par téléphone (notamment à l'aide d'un numéro sans frais), par télécopieur et par courriel. Les heures d'affaires de l'offrant doivent être du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, heure normale des Rocheuses (sauf les jours fériés).

A.6 Bordereaux d'emballage

En plus des exigences de la clause 2010A - Conditions générales - Biens, article 13, chaque bordereau de marchandise doit indiquer la ou les dates d'expédition, ainsi que la ou les articles. Les arriérés de commandes approuvés ne doivent être indiqués que sur les bordereaux de marchandises.

A.7 Catalogues et listes de prix

Les catalogues imprimés des offrants seront utilisés par l'utilisateur désigné comme référence pour les produits et comme moyen d'éclaircissement sur la nature des produits, et ils doivent être mis à la disposition de l'utilisateur désigné, sur demande, en anglais et en français.

Il incombe à l'offrant de fournir et de mettre à jour les listes des prix ou des catalogues, conformément aux exigences de l'État. L'offrant devra remettre une (1) copie de son catalogue et de sa liste des prix ainsi que des mises à jour pertinentes à chaque utilisateur désigné qui en fait la demande.

A.8 Responsabilités de l'offrant

La responsabilité de l'offrant s'étend, entre autres, aux aspects suivants :

- fournir tous les rapports d'utilisation périodiques à TPSGC;
- résoudre, dans les meilleurs délais, tous les problèmes qui surviennent;
- vendre seulement la marchandise autorisée à partir de l'offre éventuelle;
- respecter les limites de commandes consécutives;
- respecter toutes les conditions de l'OCIR.

A.9 Exigences relatives à la livraison

La livraison des articles doit se faire dans les deux jours suivant la réception d'articles stockés régulièrement. La livraison d'articles non stockés ou d'articles faisant l'objet d'une commande spéciale sera négociée au moment de la commande.

A.9.1 Adresse de livraison :

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
À L'ATTENTION DE : BLDG 187 SAPPER WAY
C.P. 10500, SUCC. FORCES
EDMONTON (ALBERTA) T5J 4J5

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les éléments de ligne ont été supprimés de la pièce jointe MS Excel intitulée «Annexe B - Base de paiement» sur www.achatsetventes.gc.ca pour la présente demande de soumissions, W0127-19P011 / B. Veuillez-vous référer à la pièce jointe MS Excel intitulée «**Annexe B RÉVISÉE** - Base de paiement» lorsque vous soumettez votre offre

Se référer à la pièce jointe MS Excel intitulée «**Annexe B RÉVISÉE** - Base de paiement » sur www.achatsetventes.gc.ca pour cette invitation à soumissionner, W0127-19P011 / B.

B.1 Base de paiement

L'offrant sera payé conformément aux prix unitaires fermes indiqués sur son catalogue, conformément à ce qui suit :

- Les prix sont en dollars canadiens.
- La TPS/TVH n'est pas incluse dans les prix indiqués, mais sera ajoutée à titre d'article distinct sur les factures. Les prix ne doivent pas inclure la livraison.
- Les prix doivent être destination FAB. L'entrepreneur doit payer à l'avance les coûts du transport.
- Les frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.
- Les frais de recyclage et les frais environnementaux, s'il y a lieu, seront ajoutés séparément sur toute facture émise dans le cadre de l'offre à commandes.

Le prix de tout article demandé sera établi conformément à la liste de prix publiée actuelle de l'offrant :

A. moins un rabais de _____%, les frais de livraison, de fret et de déchargement en supplément pour tous les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

OU

Le prix de tout article demandé sera établi conformément à la liste de prix publiée actuelle de l'offrant :

B. avec une majoration de _____%, les frais de livraison, de fret et de déchargement en supplément pour tous les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

B.2 Offres spéciales

En plus des barèmes de prix offerts, toutes les baisses de prix en vigueur, à la fin de l'année ou dans le cadre des productions excédentaires, des marchandises provenant de soldes ou de ventes de fin de saison, doivent être offertes à l'utilisateur désigné au fur et à mesure qu'elles sont consenties, si les prix sont moindres que ceux proposés dans l'offre à commandes.

B.3 Dépôt de reprise

Dans le cas des articles visés par un dépôt de reprise (p. ex. batterie, démarreur, segments de frein, etc.), le dépôt de reprise sera appliqué à l'achat. Lorsque l'article inutilisable est retourné au fournisseur, un crédit pour le dépôt de reprise sera appliqué au compte de l'utilisateur désigné.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19P011/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-19P011

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
WPG-9-42083

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19P011/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0127-19P011

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
WPG-9-42083

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG120
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à:
L'ATTENTION DE Jill Aquino
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Téléphone: 431-373-1718
Courriel: jill.aquino@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR:
No DE L'OFFRE COMÀ MANDES
MINISTÈRE OU ORGANISME:

PÉRIODE DE RÉ FÉRENCE

Élément no.	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
1			
2			
3			
4			
5			
A. Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B. Commandes totales accumulées à ce jour:			
Commandes totales accumulées: (A + B)			

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENT PAÉ R:
Nom:
Numéro de téléphone:

SIGNATURE :

DATE :